

Le Canada a voté diversement sur les résolutions de l'ONU relatives aux réfugiés palestiniens. Ainsi, il a voté en faveur de la résolution 40/165/A qui réclamait un appui international accru pour l'Office de secours et de travaux des Nations-Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Notre pays a voté en faveur de la résolution 40/165/D qui demandait aux États membres d'appuyer davantage les projets éducatifs de l'ONU à l'intention des réfugiés palestiniens. En revanche, le Canada a voté contre la résolution 40/165/F sur la reprise de la distribution de rations aux réfugiés palestiniens, et il s'est abstenu de voter sur la résolution 40/165/I concernant la protection des réfugiés palestiniens<sup>16</sup>.

### Le débat parlementaire

Après le raid israélien contre le quartier général de l'OLP à Tunis, le député libéral Marcel Prud'homme a déclaré : "Je suis heureux que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait déclaré publiquement, en des termes non équivoques, que cette agression était illégale"<sup>17</sup>. Le lendemain, M. Roland de Corneille, également du Parti libéral, a tenu les propos suivants :

"Le Canada n'aurait pas dû blâmer Israël d'avoir pris des mesures pour détruire un foyer de terrorisme de l'OLP en bombardant le quartier général de cette organisation en Tunisie. Bien au contraire, le Canada aurait dû blâmer la Tunisie d'avoir fourni à l'OLP une base pour ses opérations."<sup>18</sup>

À propos de ce même événement, le député néo-démocrate Jim Manly a déclaré :

---

<sup>16</sup> Ibid., pp. 250-262.

<sup>17</sup> Débats de la Chambre des communes, 2 octobre 1985, p. 7242.

<sup>18</sup> Débats de la Chambre des communes, 3 octobre 1985, p. 7295.